



**MARCHE DE SERVICES EN PRESTATIONS
INTELLECTUELLES
ET TRAVAUX**

Objet du marché :

**Réalisation de l'Etat des lieux, rédaction des propositions techniques
et mises en œuvre des travaux de restauration sur
les milieux secs des Monts de Lacaune**

Maître d'ouvrage

Parc naturel régional du Haut Languedoc

1 place du Foirail

34 220 St Pons de Thomières

Tél : 04 67 97 38 22 / Fax : 04 67 97 38 18

Mail : enaturel@parc-haut-languedoc.fr

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**3 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

Date et heure limites de remise des offres : Lundi 1^{er} octobre 2018 à 16h30

Sommaire

1. Contexte de l'étude.....	3
1.1. Zone d'étude	3
1.2. Sites retenus	4
2. Objectifs de la prestation.....	6
Prestations demandées.....	6
2.1. Phase 1 : Etat des lieux, diagnostics complémentaires des parcelles.....	6
2.2. Phase 2 : Propositions techniques	7
2.3. Phase 3 : Animation foncière / conventionnement	7
2.4. Phase 4 : Réalisation des travaux	8
3. Organisation de l'étude.....	9
3.1. Délais de réalisation	9
3.2. Présentation du devis détaillé.....	9

1. Contexte de l'étude

Les landes sèches et milieux secs représentent environ 2801 ha sur le Sidobre et les Monts de Lacaune (référence : Corine Land Cover 2000).

Dans les Monts de Lacaune, ces milieux de grande diversité biologique et présentant des **intérêts écologiques, paysagers et agricoles**, sont menacés et ont connu une forte régression au cours des dernières décennies (disparition de 20 % des surfaces en 10 ans).

Parmi les menaces qui pèsent sur les milieux secs figurent principalement l'arrêt du pâturage, consécutif à la déprise agricole dont les zones de montagne sont victimes. En effet, l'absence de gestion pastorale est une des causes de la fermeture plus ou moins rapide des parcelles engendrant une uniformisation du paysage et un appauvrissement de la biodiversité.

De nombreux milieux secs ont également été enrésinés au cours des années 1950 à 1990 et, localement, des opérations de remise en culture ou en pâturage (gyrobroyage et retournement du sol) ont conduit à la disparition des dernières landes d'un secteur.

Face à ce constat le Pays Sidobre - Monts de Lacaune a mis en œuvre avec plusieurs partenaires un programme d'étude et de conservation de ces milieux secs remarquables qui s'est terminé en 2011.

La démarche a consisté à proposer des mesures de gestion adaptées à chaque site sur la base d'inventaires naturalistes ciblés. Le but final étant de signer une convention avec le(s) propriétaire(s)/gestionnaire(s) afin de mettre en place les mesures de gestion permettant la conservation des sites. **Le programme prévoyait une deuxième phase afin de trouver les moyens nécessaires à la réalisation et à l'accompagnement de celles-ci.**

Le présent cahier des charges concerne cette deuxième phase.

Sur un potentiel total d'environ 2800 ha de landes sèches réparties en 149 sites (selon l'inventaire réalisé en 1999 par la LPO Tarn), 28 sites ont été sélectionnés pour leur intérêt écologique.

1.1. Zone d'étude

La zone d'étude dans le Parc naturel du Haut-Languedoc, est située à l'extrémité Est du département du Tarn, en limite avec la région Languedoc-Roussillon. Les landes sèches et autres milieux secs dérivés, sont ici cantonnés dans un secteur des Monts de Lacaune, allant de Lacrouzette à l'Ouest jusqu'à Murat-sur-Vèbre à l'Est et de Angles au Sud jusqu'à Escroux au Nord

(hors parc, non concerné par le présent marché), compris à des altitudes de 600 m à 1200 m et représente environ 900 km².

1.2. Sites retenus

Au total, **28 sites ont été sélectionnés et priorisés de 1 à 3** (cf « *Action expérimentale pour la conservation et la valorisation des milieux secs dans les Monts de Lacaune – Bilan de l’opération – décembre 2011* »).

Parmi les 28 sites déjà connus et inventoriés, 8 sont inclus, pour tout ou partie, dans un site Natura 2000 et 22 sont compris dans un périmètre ZNIEFF de type 1 ou 2. On dénombre par contre 6 secteurs qui ne sont inclus dans aucun périmètre d’inventaire. L’ensemble de ces sites représente 662 hectares, il est représentatif de la diversité des milieux secs présents sur le secteur.

N°site	Nom du site	Commune(s)	Type de milieu	Surface (ha)
1	Roquegardie	Arifat	Lande sèche	11,5
2	Mont Barre	Barre	Lande sèche	49,9
3	Cabassude	Barre	lande sèche et pelouse acide	1,8
4	La Glevade	Burlats	Lande sèche	3,4
5	Croix de Lioque	Castelnau-de-Brassac	Lande sèche	32,9
6	Puech Margot	Castelnau-de-Brassac	Lande sèche	6,5
7	Soulégre	Castelnau-de-Brassac	Pelouse sèche	9
8	Bamoutou	Escroux	Lande sèche	16,4
9	Bourion	Ferrières	Lande sèche	9
10	Roquenièrre	Gijounet	Lande sèche	34
11	La Quille	Gijounet	Lande sèche	75
12	Combe Caude	Gijounet	Pelouse sèche	15
13	La Bèssède	Lacaze	Lande sèche	8,5
14	Le Montalet	Lacaune	Lande sèche	24
15	Calmejane	Lacaune	Lande sèche	9
16	Escournadouyre	Lacaune	Lande sèche	18,5
17	Escande	Lacaune et Lamontélarie	Lande sèche	25
18	Saut de la Truite	Lacrouzette	Lande sèche	9
19	Saut de Légue	Le Margnès	Lande sèche	7,4
20	Puech Gardie	Rayssac	Lande sèche	4,4
21	Le Causse et Féline	Murat-sur-Vèbre	Lande sèche	7
22	Tsquarelo	Nages	Lande sèche	93
23a	Le Clapié Nord	Lacaune	Lande sèche	57
23b	Le Clapié sud	Nages	Lande sèche	104
24	L'Albière	Paulinet	Lande sèche	21
25	Crouzigues	St Pierre-de-Trivisy	Lande sèche	8
26	Le Bouissas	Viane et Gijounet	Pelouse sèche	2,5

Ref : « Action expérimentale pour la conservation et la valorisation des milieux secs dans les Monts de Lacaune – Bilan de l’opération – décembre 2011 »_ADES des Monts de Lacaune.

Les sites 1, 20 et 24 ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de notre étude car hors territoire Parc.

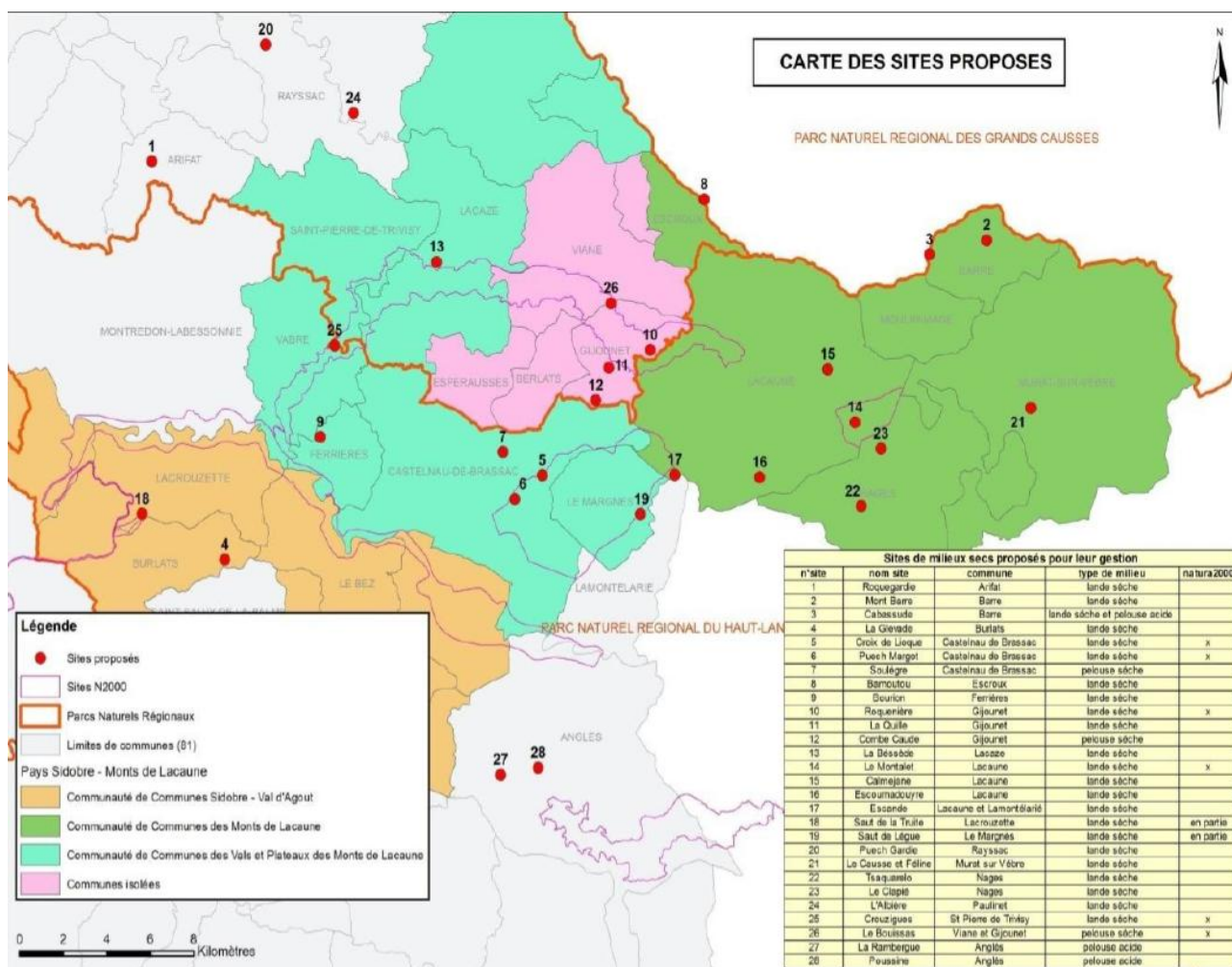
Les communes de Castelnau de Brassac, le Margnès et Ferrières ont fusionné le 1^{er} janvier 2016 pour former la commune de Fontrieu.

Pour plus de détail par site et localisation exacte se reporter au document :

« Action expérimentale pour la conservation et la valorisation des milieux secs dans les Monts de Lacaune – Bilan de l’opération – décembre 2011 »

Consultable à l’adresse suivante :

<https://www.parc-haut-languedoc.fr/avis-d-appel-a-la-concurrence>



2. Objectifs de la prestation

Aujourd'hui, sur la base des études menées en 2011, l'objectif est la **conservation des surfaces de milieux secs des Monts de Lacaune** identifiées comme prioritaires. Pour cela des travaux de restauration ou entretien de milieux doivent être menés. Ces travaux se déclinent en 3 grandes types :

- Coupe sélective manuelle et exportation (tronçonneuse ...)
- Gyrobroyage mécanique
- Pose de clôture pour faciliter la mise en place de pâturage et d'exclos sur certains secteurs

Pour chacun des 28 sites, un plan de gestion (à réviser dans le cadre de cette prestation) présente de façon globale les travaux à mettre en œuvre sur les sites. Ainsi, préalablement à la phase de travaux, une phase d'état des lieux (et actualisation si besoin du plan de gestion) et d'animation foncière auprès des propriétaires doivent être réalisées.

Ainsi, nous prévoyons de mener ce projet sur 3 ans.

La 1^{ère} année (2019) sera majoritairement consacrée à la réalisation des travaux sur les parcelles prioritaires et sur lesquelles nous avons une sécurité foncière (pas de changement de propriétaire depuis 2011, propriétaires sensibles et favorables à la préservation de leur patrimoine..).

En parallèle, toujours lors de la 1^{ère} année, un travail d'animation foncière et de sensibilisation auprès des propriétaires et/ou gestionnaires sera réalisé sur une dizaine de sites classés en priorité 1 et 2 lors de la 1^{ère} phase.

La 2^e année sera consacrée aux travaux sur les nouveaux sites sélectionnés et animés en 2019 et où une convention sera signée. Et toujours en parallèle de l'animation foncière et de l'animation sur de nouveaux sites.

La 3^e année nous terminerons les travaux sur les derniers sites sélectionnés en 2020.

Prestations demandées

2.1. Phase 1 : Etat des lieux, diagnostics complémentaires des parcelles

A l'aide du document fourni par le maître d'ouvrage « *Action expérimentale pour la conservation et la valorisation des milieux secs dans les Monts de Lacaune – Bilan de l'opération – décembre 2011* », il s'agit de réaliser une reconnaissance sur le terrain afin de s'approprier les plans de gestions et travaux à mettre en œuvre et de les adapter de façon précise à la parcelle. Cette

reconnaissance sera réalisée en priorité sur les sites de **Puech Margot, la Quille, Saut de la Truite, Mont Barre, Bourion et Soulègre**, sur lesquels il n'y a pas eu de changement de propriétaires depuis 2011.

Pour cela le prestataire devra présenter de fortes compétences en phytosociologie, en écologie des habitats, et de solides connaissances naturalistes d'une manière générale (avifaune, reptiles, entomofaune...) afin de déterminer les travaux de restauration précis à mettre en œuvre en fonction de l'habitat et de son état de conservation (différenciation des interventions au sein d'une parcelle, adaptation fine, localisation précise ou principes affinés).

Au vu des enjeux avifaune du secteur, Busards St Martinet cendré et autres rapaces nicheurs au sol, le prestataire devra également démontrer de compétences avifaunistiques.

2.2. **Phase 2 : Propositions techniques**

Suite à ce travail d'analyse de document « *Action expérimentale pour la conservation et la valorisation des milieux secs dans les Monts de Lacaune – Bilan de l'opération – décembre 2011* » et de terrain, le prestataire sera chargé de remettre un document synthétique pour chacun des sites étudiés, contenant les propositions de travaux de restauration précis à mettre en œuvre pour la restauration et la conservation des surfaces de milieux secs des sites. Ce document devra présenter les informations essentielles pour pouvoir comprendre le contexte et apprécier l'état des lieux, le diagnostic et les travaux proposées. Il devra tenir comptes des enjeux écologiques, avifaunistiques des sites mais également de l'enjeu usage agricole. Ainsi, le prestataire devra également posséder des compétences en agricultures et notamment pastoralisme.

Cette phase doit être réalisé en concertation avec les propriétaires / gestionnaire afin de garantir qu'il n'y ait pas de blocage lors de la phase travaux.

Sur la base de ce document le PNR validera les travaux proposés.

2.3. **Phase 3 : Animation foncière / conventionnement**

Au cours de la phase 1 et 2, le prestataire devra réaliser une animation foncière afin de mettre à jour la base de données des propriétaires/ gestionnaires réalisée dans la précédente étude. Il devra échanger avec eux afin de s'assurer qu'ils ne sont pas réfractaires à l'idée de mener des travaux de restauration. Enfin, le prestataire devra finaliser cette phase d'animation foncière, en recueillant le consentement des propriétaires par l'intermédiaire de la rédaction (par le prestataire) et la signature

d'une convention entre le PNR et le propriétaire pour autoriser la réalisation des travaux par le prestataire.

2.4. Phase 4 : Réalisation des travaux

La dernière phase est la réalisation des travaux qui auront été décrits en phase 2 et validés par la PNR HL. Le prestataire devra faire valoir dans son offre son expérience sur la réalisation de travaux de restauration de ce type (fauchage, gyrobroyage etc ...) ou des compétences d'un éventuel sous traitant pour la réalisation des travaux. Il devra également indiquer les moyens techniques qui seront mobilisés (type de matériel)

A titre indicatif et estimatif au vu de la connaissance des sites et de l'étude citée en référence ci-dessus, les travaux peuvent être estimés de la façon suivante :

2019

Coupe manuelle de ligneux et exportation sur environ 4 hectares

Gyrobroyage mécanique 1 ha

Pose de clôture et d'exclos 2500 ml

2020

Coupe manuelle de ligneux et exportation sur environ 5 hectares

Gyrobroyage mécanique 4 ha

Pose de clôture et d'exclos 5000 ml

2021

Coupe manuelle de ligneux et exportation sur environ 1.5 hectares

Gyrobroyage mécanique 2 ha

Pose de clôture et d'exclos 1520 ml

Au moment du dépôt de son offre, le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'étude technique citée en référence et avoir réalisé une visite des différents sites.

3. Organisation de l'étude

3.1. Délais de réalisation

Il est demandé au prestataire de proposer un calendrier prévisionnel sur 3 ans pour la réalisation des différentes phases, auquel doivent être intégrés le temps consacré aux échanges avec les propriétaires.

Il est souhaité un phasage alliant travaux et animation foncière année 1 et année 2 et uniquement des travaux en année 3.

3.2. Présentation du devis détaillé

Le devis présentera annuellement la partie travaux et la partie animation foncière plus état des lieux.

Il est également demandé un bordereau de prix unitaire par type de travaux.